

Délibération n°2020-01-28/01

OBJET

Débat d'orientations budgétaires 2020

DATE DE LA SEANCE

28 janvier 2020

Nombre d'Élus pouvant siéger : 10
Présents : 5
Pouvoirs : 0
Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTÉE A

Unanimité

L'an deux mil vingt, le vingt-huit janvier, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents : Madame Nathalie DINNER, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Bruno HELIN, Laurent JEANNE et Madame Françoise LECOUFLE (suppléante de M. GRAVELLE donc ne prenant pas part au vote), pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés :

Monsieur Benoît CHEVRON
Monsieur Olivier DOSNE
Monsieur Vincent JEANBRUN
Madame Flore MUNCK
Madame Catherine PRIMEVERT
Monsieur Ibrahima TRAORE



DELIBERATION N° 2020-01-28/01 DU 28 JANVIER 2020 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2020

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU les statuts du Syndicat mixte,
- VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU la délibération n° 2019-02-06/02 du 6 février 2019 approuvant le budget primitif de l'année 2019,
- VU le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du SMER la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits
Le Président du Smer la Tégéval



Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,
Le 31 janvier 2020

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean Gravelle



COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2020 - NOTE DE SYNTHÈSE -



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le



ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE



RAPPORTS DE PRESENTATION A L'ORDRE DU JOUR

I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2020	5
II. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020	15
III. APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DÉPARTEMENTAUX ET REGIONAUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'OPÉRATION « 2.5 – DESCARTES ET LISIERE DU BOIS DE GRANVILLE » A LIMEIL-BRAVANNES.....	19



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le



ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le

SLOW

ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE

I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2020



I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2020

A. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Le rapport d'activités illustré de l'exercice 2019 est présenté en annexe.

Les opérations soldées ou poursuivies sont les suivantes :

- **Opération Passerelle des Meuniers à Villecresnes**
 - Entreprise : PATHOLOGIE OUVRAGES D'ART
 - Coût total : 220 326, 52 € HT soit 264 391, 82 € TTC
 - > Soit +4,1% du coût d'objectif initial (253 760, 40 € TTC)
 - > Application de pénalités de retard pour un montant de 21 146, 70 €
- **Opération Traversée de l'avenue Foreau à Villecresnes (MS6)**
 - Entreprises : UNIVERSAL PAYSAGE / VTMTTP
 - Coût total : 927 781,49 € HT soit 1 113 337, 79 € TTC
 - > Soit +2,4% du coût d'objectif initial (1 087 112,20 € TTC)
- **Opération Ligne Paris-Bastille à Villecresnes et Mandres-les-Roses (MS7)**
 - Entreprises : SPORTS ET PAYSAGES / MEDINGER
 - Coût prévisionnel : 1 032 350,11 € HT soit 1 238 820, 13 € TTC
 - Durée prévisionnelle : 38 semaines puis 52 semaines d'entretien, à compter de juillet 2018
 - Coût total (à ce jour) : 939 45156 € TTC
 - > Application de pénalités de retard pour un montant de 19 500 €
 - > Fin de la période d'entretien en mai 2020
- **Opération Ballastière à Valenton et Limeil-Brévannes (MS8)**
 - Entreprises : EUROVERT / VALENTIN
 - Coût prévisionnel : 2 499 790 € HT soit 2 999 748 TTC
 - Durée prévisionnelle : 16 mois puis 12 mois d'entretien, à compter d'août 2018
 - Coût total (à ce jour) : 2 351 112, 28 € TTC
 - > Fin des travaux en décembre 2019
 - Fin de la période d'entretien en décembre 2020

Deux nouvelles opérations ont par ailleurs été lancées :

- **Opération Traversée de la rue Dagorno à Villecresnes (MS9)**
 - Entreprises : UNIVERSAL PAYSAGE / VTMTTP
 - Coût prévisionnel : 495 548,32 € HT soit 594 657,98 € TTC
 - Durée prévisionnelle : 20 semaines puis 52 semaines d'entretien, à compter d'octobre 2019
 - > Fin des travaux en janvier 2020
- **Opération Avenue Descartes et lisière du bois de Granville à Limeil-Brévannes (MS11)**
 - Entreprises : LACHAUX PAYSAGES / RAZEL BEC
 - Coût prévisionnel : 981 784,78 € HT soit 1 178 141,74 € TTC
 - Durée prévisionnelle : 34 semaines puis 70 semaines d'entretien, à compter d'octobre 2019
 - > Fin des travaux en juin 2020

Le marché de travaux pour l'opération STVA à Valenton a été déclaré sans suite en raison du dépassement de l'enveloppe allouée. Il sera relancé en 2020 en le mutualisant avec l'opération SIAAP qui doit aboutir.

Dans le cadre de ses marchés publics de travaux, le Smer a poursuivi sa démarche pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté face à l'emploi. Ces opérations ont intégré un engagement des entreprises à consacrer 5% minimum du montant HT du marché à l'embauche de personnes considérées comme prioritaires. Ainsi au 31 décembre 2019, cela représente 4 667 heures sur les 4 100 heures prévues.

Par ailleurs, les prototypes des mobiliers de signalétique ont été validés cet été. Les premiers mobiliers sont en cours de fabrication et seront posés en janvier sur les sites Pointe du Lac, Val Pompadour activités et Val Pompadour Logements à Créteil et Valenton.

Enfin, des études préalables pour l'opération Chemin des roses à Mandres-les-Roses et Santeny ont été lancées en vue des travaux planifiés en 2020.



L'année a aussi été marquée par le lancement d'une deuxième édition « Tégéval ! ». 20 associations ont été retenues et proposent près de 50 activités au grand public entre septembre 2019 et septembre 2020.

Cette deuxième saison a permis de faire découvrir la Tégéval à un public toujours plus nombreux avec des retombées presse intéressantes (cf. revue de presse présentée en annexe)

Enfin 2 événements publics ont été organisés cette année :

- Une « Dancewalk », marche dansée animée par l'artiste Foofwa entre Yerres et Mandres-les-Roses, le 13 avril, dans le cadre de la biennale de danse du Val-de-Marne ;
- Une nouvelle Fête de la Tégéval, le 1^{er} juin à Villecresnes, pour l'inauguration des aménagements de l'avenue Foreau, de la passerelle des Meuniers et de l'ancienne voie ferrée Paris-Bastille.

Ces événements ont été de francs succès (avec respectivement 200 et 150 participants). Ils ont été l'occasion de retours très positifs sur les aménagements réalisés.

B. RÉALISATIONS 2019

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A) RECETTES

	Budget 2019	Perçu 2019	% réalisation
Chapitre 922 : Dotations et participations			
Chapitre 001 - Excédent reporté n-1	1 029 272, 19 €	1 029 272, 19 €	100 %
Article 10222 - FCTVA	830 000,00 €	385 701,00 €	46, 47 %
Article 1312 - Subventions Région	1 800 000,00 €	1 800 000, 00 €	100 %
Article 1313 - Subventions Département	1 400 000,00 €	1 200 000,00€	85, 71%
Article 1314 - Subvention Limeil-Brévannes	304 329, 29 €	0,00 €	0 %
Chapitre 926 : Transfert entre les sections			
Article 28051 - Concessions et droits assimilés (amortissement)	8 939, 45 €	8 939, 45 €	100%
TOTAL	5 372 540, 93 €	4 423 912, 64 €	82, 34 %

La différence entre le prévu et le perçu s'explique par :

- Une erreur d'évaluation du montant du FCTVA
- Une perception retardée sur l'exercice 2020 de la subvention de Limeil-Brévannes
- Une non-demande de la subvention complémentaire de rattrapage du CD94 (reportée en 2020 selon les plannings financiers des marchés en cours)



L'historique des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du Smer est alors :

Participations de la Région Ile-de-France :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP	Région Ile de France	16 164 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
CP	Région Ile de France	14 864 200	61%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP	Département 94	10 827 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CP	Département 94	9 642 800	39%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000

L'écart constaté pour les CP (200 000 €) sera régularisé sur le prochain exercice par une augmentation de la participation départementale.

B) DÉPENSES

Total Dépenses	Budget 2019	Mandaté 2019	% réalisation (mandaté)	Engagé 2019	% réalisation (engagé et mandaté)
Chapitre 907 - Environnement					
Article 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5 352 871, 40 €	2 851 735, 62 €	53, 27 %	5 332 205, 84 €	99, 60 %
Chapitre 900 - Services généraux					
Article 2051 - Concessions et droits similaires	10 730,08 €	740, 16 €	6, 90 %	2 145, 60 €	20, 00 %
Chapitre 926 – Transfert entre sections					
Article 2051 - Concessions et droits similaires (amortissement)	8 939, 45 €	8 939, 45 €	100, 00 %	8 939, 45 €	100, 00 %
TOTAL	5 372 540, 93 €	2 861 415, 23 €	53, 26 %	5 343 290, 89 €	99, 44 %

L'important montant engagé et non mandaté s'explique par la notification en octobre des marchés pour les opérations Traversée Dagorno et Avenue Descartes. Les travaux ont débuté en novembre et les situations sont attendues début 2020.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) RECETTES

	Budget 2019	Perçu 2019
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2018 reporté	37 570, 94 €	37 570, 94
Chapitre 930 – Moyens généraux de fonctionnement		
Participation région IDF	21 000,00 €	21 000,00 €
Participation Département 94	14 000,00 €	14 000,00 €
Chapitre 946 – Transfert entre sections	8 939,45 €	8 939,45 €
TOTAL	81 510, 39 €	81 510, 39 €

B) DÉPENSES

Montant du BP :	81 510, 39 €
Montant réalisé :	61 012, 69 €
Rattachements :	833, 50 €
Excédent 2019 :	19 664, 20 €

Les rattachements correspondent aux frais divers suivants :

- lots du concours photos (cartes cadeau Décathlon)
- renouvellement d'un certificat électronique de signature

L'excédent 2019 correspond au solde du financement des associations dans le cadre de l'appel à projets (saison sept 2019-sept 2020)



C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A) RECETTES

Le montant prévisionnel des recettes d'investissement attendues pour l'exercice 2020 est réparti de la manière suivante :

Résultat cumulé d'investissement :	1 591 747, 45 €
Article 1312 – Subvention Région :	1 800 000, 00 €
Article 1313 – Subvention CD 94	1 400 000, 00 €
Article 1314 – Subvention Limeil-Brévannes	320 206, 52 €
Article 10222 - FCTVA :	850 000, 00 €
Transfert entre sections :	740, 16 €
TOTAL	5 962 694, 13 €

Le bilan des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du Smer est alors :

Participations de la Région Ile-de-France :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AP	Région Ile de France	17 964 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
CP	Région Ile de France	16 664 200	60%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AP	Département 94	12 027 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CP	Département 94	11 042 800	40%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 400 000

On constate alors le respect de la clé de financement à 40%-60% en AP et CP.



B) DÉPENSES

DONT RAR 2019	2 481 069, 68 €
DONT NOUVELLES OPÉRATIONS (DÉTAILS CI-DESSOUS)	3 480 884, 29 €
DONT TRANSFERT ENTRE SECTIONS :	740,16 €
TOTAL	5 962 694, 13 €

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020, il est proposé de poursuivre les travaux d'aménagement afin de réaliser la continuité physique du parcours.

Poursuivre les travaux d'aménagement engagés en 2019 :

- Traversée de la rue Dagorno à Villecresnes (MS9)
> *Financement sur RAR2019*
- Avenue Descartes / Lisière du bois de Granville à Limeil-Brévannes (MS11)
> *Proposition d'affectation 2020 : 670 000 €*

Il est par ailleurs proposé de démarrer les opérations :

- SSIAP / STVA à Valenton
> *Proposition d'affectation 2020 : 970 000 €*
- Coteau de Limeil – phase 1 à Limeil-Brévannes
> *Proposition d'affectation 2020 : 300 000 €*
- Pont route de Mandres à Santeny
> *Proposition d'affectation 2020 : 655 000 €*
- Traversée rue Cavaillès à Villecresnes
> *Proposition d'affectation 2020 : 26 400 €*

Le déploiement des mobiliers de signalétique sur les secteurs aménagés (avenue Descartes à la gare de Mandres) ainsi que des interventions de sécurisation du foncier et de sauvegarde des milieux naturels au fur et à mesure des acquisitions sont par ailleurs programmées :

> *Proposition d'affectation 2020 : 355 000 €*

Une AP 2020 sera ouverte et affectée pour un montant de 3 200 000 € afin de lancer les opérations détaillées ci-dessus.

Enfin, les acquisitions foncières vont se poursuivre. Elles concernent les parcelles appartenant aux communes et les parcelles de la SNCF non cessibles (transfert de gestion au profit du CD94). Le dossier d'enquête parcellaire va également être déposé courant février en Préfecture afin d'obtenir en 2020 l'ordonnance d'expropriation qui permettra la maîtrise des parcelles qui n'auront pu être acquises à l'amiable.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) RECETTES

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendues pour l'exercice 2020 est réparti de la manière suivante :

▪ l'excédent 2019 :	19 664, 20 €
▪ la participation Région Ile-de-France :	21 000, 00 €
▪ la participation Conseil départemental du 94 :	14 000, 00 €
▪ Transfert entre section :	740, 16 €

TOTAL	55 404, 36 €
--------------	---------------------

B) DÉPENSES

▪ Dont nouvelles dépenses (détail ci-dessous) :	54 664, 20 €
▪ Dont transfert entre section :	740, 16 €

TOTAL	55 404, 36 €
--------------	---------------------

Les dépenses prévisionnelles supporteront essentiellement les dépenses liées au plan d'animation et de communication. Il s'agit d'accompagner les différents aménagements et actions inscrits au budget 2020.

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

- Financement des associations lauréates de l'appel à projets « Animons la Tégéval ! »
> Proposition d'affectation 2020 : 28 000 €
- Inauguration Ballastière / Descartes
> Proposition d'affectation 2020 : 12 039,90 €
- Accompagnement stratégique et opérationnel pour la mise en œuvre des outils de communication (newsletters, lettres et panneaux de chantier, concours photo, supports divers)
> Proposition d'affectation 2019 : 10 000 €
- Besoins courants : assurances, dématérialisation, maintenance et hébergement site internet etc.
> Proposition d'affectation 2019 : 4 624, 30 €

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.



**PROJET DE DELIBERATION N° 2020-01-28/01 DU 28 JANVIER 2020
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2020**

Envoyé en préfecture le 31/01/2020
Reçu en préfecture le 31/01/2020
Affiché le 
ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE

LE COMITE SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n° 2019-02-06/02 du 6 février 2019 approuvant le budget primitif de l'année 2019,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du SMER la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval

Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean Gravelle



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le



ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le

SLOW

ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE

**II. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER, MANDATER ET
LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**



II. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Code général des collectivités territoriales autorise le Président du Smer la Tégéval à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant l'adoption du budget.

Cette autorisation est limitée à un montant d'un tiers pour les dépenses comprises dans des autorisations de programme ouvertes l'année précédente par chapitre.

L'exercice de cette possibilité permet au Smer d'assurer une continuité de son activité.

Les crédits de paiement 2019 s'élèvent :

- pour le chapitre 907, en autorisation de programme, à : 5 352 871, 40 €
- pour le chapitre 900, en autorisation de programme, à : 10 730, 08 €

Par application du principe d'ouverture de crédits de paiement 2020, dans l'attente de l'adoption du budget 2020 pour un montant maximum correspondant aux seuils ci-dessus, je vous propose d'autoriser les dépenses dans cette proportion soit :

- chapitre 907, en autorisation de programme : 1 784 290, 47 €
- chapitre 900, en autorisation de programme : 3 576, 69 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**PROJET DE DELIBERATION N°2020-01-28/02 DU 28 JANVIER 2020
L'AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER, MANDATER
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2020**

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M71
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des Tgv,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n° 2019-02-06/02 du 6 février 2019 approuvant le budget primitif de l'année 2019,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du SMER la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Président du Smer la Tégéval est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020 dans les limites suivantes :

- Chapitre 907 – Environnement (géré en AP) : **1 784 290, 47 €**, qui correspondent au 1/3 des 5 352 871, 40 € inscrits au chapitre 907 du budget 2019.
- Chapitre 900 – Services généraux (géré en AP) : **3 576, 69 €**, qui correspondent au 1/3 des 10 730, 08 € inscrits au chapitre 900 du budget 2019

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval

Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean Gravelle



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le



ID : 093-200017010-20200128-2020012801-DE



**III. APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER
LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS
DÉPARTEMENTAUX ET REGIONAUX POUR LA REALISATION DES
TRAVAUX DE L'OPÉRATION « 2.5 – DESCARTES ET LISIERE DU BOIS DE
GRANVILLE » A LIMEIL-BRAVANNES**



III. APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU P CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DÉPART POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'OPÉRATION « 2.5 – DESCARTES ET LISIERE DU BOIS DE GRANVILLE » A LIMEIL-BRAVANNES

L'article 15-2 des statuts du Smer prévoient que, conformément aux articles L. 5721-6-1 et L. 1321-1 à L. 1321-5 du Code général des collectivités territoriales, les terrains acquis par la Région ou le Département restent dans le patrimoine de la collectivité et sont mis à la disposition du syndicat pour les études et la réalisation afférentes au projet.

En effet, compte tenu de sa durée limitée, le syndicat ne peut se constituer un patrimoine propre. Il est compétent pour mener les études et conduire les travaux d'aménagement du projet de coulée verte la Tégéval.

L'opération « 2.5 - Avenue Descartes et lisière du bois de Granville » dont la maîtrise d'œuvre est portée par le Service expertise technique de l'AEV pour le compte du SMER, programmée entre janvier 2020 et décembre 2021, concernent du foncier départemental et régional (foncier de l'AEV pour le compte de la Région Ile-de-France).

Les travaux d'aménagement sont prévus entre janvier 2020 et juin 2020 et sont suivis d'une période d'entretien jusqu'en décembre 2021.

En vue de la réalisation de cette opération, le SMER sollicite donc :

- du Département, la mise à disposition temporaire des propriétés sises à Limeil-Brévannes cadastrées section D n° 367, 496 et 497 ;
- de l'AEV pour le compte de la Région, la mise à disposition temporaire des propriétés sises à Limeil-Brévannes cadastrées section D n° 135, 318, 320, 488, 612, 615, 616, 619, 621, 622, 624, 625, 627, 628, 630, 631 et 632.

Les conventions jointes en annexes précisent la localisation et la surface des dites parcelles, la durée de mise à disposition, les obligations de chacune des parties ainsi que la gratuité des mises à disposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PROJET DE DELIBERATION N° 2020-01-28/03 DU 28 JANVIER 2020
L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TERRAINS DÉPARTEMENTAUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'OPERATION « 2.5 - AVENUE DESCARTES-LISIÈRE » A LIMEIL-BREVANNES ET HABILITATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2013-1267 du 9 avril 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement et l'acquisition des terrains relatifs au projet de la coulée verte de l'interconnexion des TGV entre la commune de Créteil et la commune de Villecresnes,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2018/376 du 7 février 2018, prorogeant l'arrêté inter-préfectoral n°2013-1267 du 9 avril 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement et l'acquisition des terrains relatifs au projet de la coulée verte de l'interconnexion des TGV entre la commune de Créteil et la commune de Villecresnes,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,

VU le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Syndicat mixte.

CONSIDERANT, la nécessité de définir les modalités de mise à disposition temporaire du Smer des propriétés appartenant au Département du Val de Marne, en vue de la réalisation de l'opération « 2.5 - Avenue Descartes et lisière du bois de Granville ».

DELIBERE

Article 1er : Approuve la convention autorisant la mise à disposition temporaire de terrains en vue de la réalisation des travaux de l'opération « 2.5 - Avenue Descartes et lisière du bois de Granville », ci-annexée.

Article 2 : Autorise le Président du Syndicat mixte d'étude et de réalisation La Tégéval à signer la convention ci-annexée et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval

Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean Gravelle



PROJET DE DELIBERATION N° 2020-01-28/04 DU 28 JANVIER 2020
L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE REGIONAUX DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'OPERATION « 2.5 - AVENUE DESCARTES-LISIÈRE » A LIMEIL-BREVANNES ET HABILITATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2013-1267 du 9 avril 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement et l'acquisition des terrains relatifs au projet de la coulée verte de l'interconnexion des TGV entre la commune de Créteil et la commune de Villecresnes,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2018/376 du 7 février 2018, prorogeant l'arrêté inter-préfectoral n°2013-1267 du 9 avril 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement et l'acquisition des terrains relatifs au projet de la coulée verte de l'interconnexion des TGV entre la commune de Créteil et la commune de Villecresnes,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,

VU le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Syndicat mixte.

CONSIDERANT, la nécessité de définir les modalités de mise à disposition temporaire du Smer des propriétés appartenant à l'Agence des Espaces Verts, en vue de la réalisation de l'opération « 2.5 - Avenue Descartes et lisière du bois de Granville »

DELIBERE

Article 1er : Approuve la convention autorisant la mise à disposition temporaire de terrains en vue de la réalisation des travaux de l'opération « 2.5 - Avenue Descartes et lisière du bois de Granville », ci-annexée.

Article 2 : Autorise le Président du Syndicat mixte d'étude et de réalisation La Tégéval à signer la convention ci-annexée et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval

Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean Gravelle

